

## Fiche R-Pension

### Illustration des coûts et frais prévisionnels liés aux services d'investissement et aux instruments financiers

Le présent document vous fournit une illustration de l'ensemble des coûts et frais prévisionnels qui seront générés par la fourniture de services d'investissement de type R-Pension.

Les coûts et frais applicables aux produits R-Pension se limitent à la commission de souscription allant de 0,10 % à 2,50 % et aux frais liés à l'instrument financier. Il n'y a pas de droits de garde, pas de frais de gestion et aucune commission de rachat à payer.

Le calcul des coûts prévisionnels tient compte de tous les coûts et frais selon les catégories suivantes tel que prescrit par la Directive Européenne MiFID 2014/65/EU (Markets in Financial Instruments Directive (MiFID II)) du 15 mai 2014 :

- **Les coûts et frais liés aux services d'investissement fournis et facturés par Banque Raiffeisen s.c. (ci-après « la Banque »).**

Ceux-ci se limitent aux commissions de souscription allant de 0,10 % à 2,50 % en fonction de la formule choisie et du montant investi, qui sont débitées du compte du client à chaque souscription. La Banque n'applique pas d'autres coûts et frais récurrents, non-récurrents, transactionnels ou accessoires.

- **Les coûts et frais liés aux instruments financiers, facturés par des parties tierces.**

Cette rubrique comprend les frais récurrents nets d'éventuelles rétrocessions tels que les « management fees », les frais transactionnels comme par exemple les « brokerage fees » et les coûts accessoires tels que les commissions de performance à l'intérieur du fonds OPCVM.

Tous ces frais sont reflétés dans le prix de l'instrument et ne sont donc pas débités du compte du client.

La Banque n'applique aucun frais non-récurrent liés à l'instrument financier au-delà des commissions de souscription qui figurent dans la rubrique des coûts transactionnels liés aux services d'investissement fournis par la Banque.

- **Les rétrocessions reçues par la Banque.**

La Banque ne reçoit aucune rétrocession sur les portefeuilles R-Pension.

Pour établir une estimation des coûts et frais prévisionnels, on tiendra compte des facteurs suivants:

- **le montant qui est investi chaque année** détermine les frais de souscription.
- **la durée de vie de l'investissement** et
- **le rendement du fonds** qui déterminent, ensemble avec le montant investi annuellement, la valeur du portefeuille et par ce biais les frais récurrents liés aux instruments financiers et les rétrocessions.

Par conséquent, les illustrations de coûts et frais prévisionnels suivantes ont été élaborées sur base d'hypothèses en termes de

- investissement annuel,
- durée de vie du portefeuille et
- rendement annuel moyen du fonds.

Les estimations se basent sur les tarifs et conditions de la Banque en vigueur au moment de la publication de ce document. En ce qui concerne les frais liés aux instruments financiers, les estimations se basent sur les instruments financiers éligibles pour le produit R-Pension et leurs coûts tels que communiqués par les émetteurs au moment de la publication de ce document.

## Fiche R-Pension

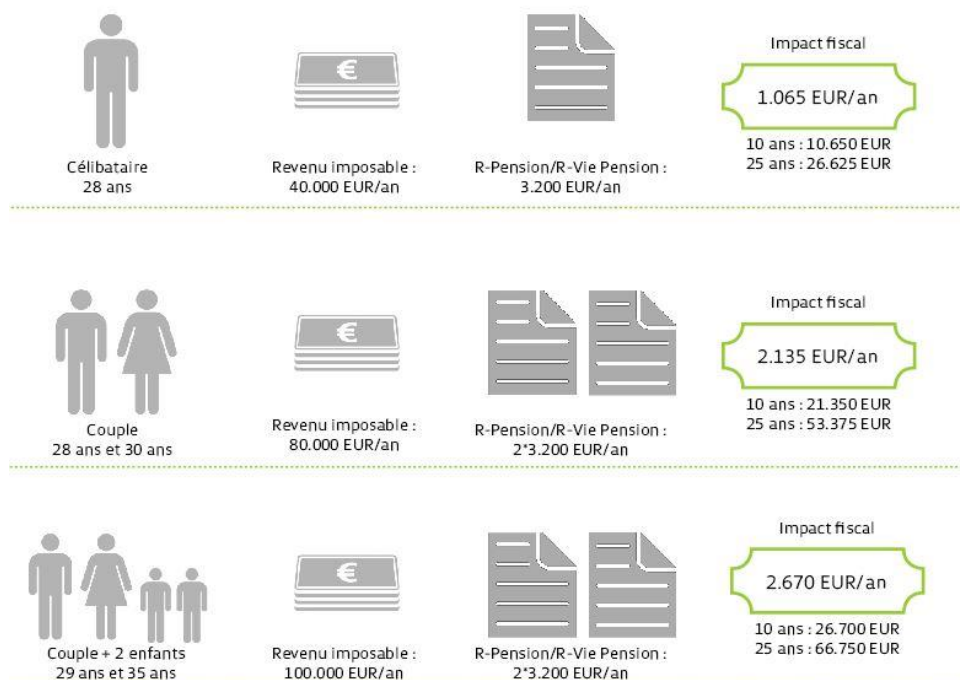
### Description

Pour vous permettre d'anticiper votre retraite en toute sérénité, la Banque vous propose R-Pension. Accessible à toute personne âgée de 18 à 65 ans, le produit R-Pension constitue une épargne supplémentaire pour le troisième âge, assortie d'avantages fiscaux immédiats et très appréciables.

L'article 111bis de la loi modifiée concernant l'impôt des revenus prévoit des déductions du revenu imposable annuel. Suite aux modifications relatives aux produits d'épargne-retraite apportées à cet article, le **plafond de déductibilité fiscale** est de **3.200 € par an et par contribuable** depuis le 1er janvier 2017, quel que soit l'âge de ce dernier.

### Impact fiscal:

Hypothèses: - Présence d'un autre produit annulant le forfait pour dépenses spéciales.  
- L'impact fiscal à la sortie n'est pas pris en compte.



### Conditions de déductibilité:

- Le bénéficiaire en cas de vie au terme est le preneur d'assurance ;
- Le preneur d'assurance est l'assuré et le contribuable ;
- La durée minimale du contrat est de 10 ans ;
- L'échéance se situe au plus tôt aux 60 ans de l'assuré et au plus tard à ses 75 ans ;
- Le capital au terme peut être soit remboursé dans son intégralité au moment de la retraite, soit converti en rente viagère payable mensuellement, soit les deux ;
- Les primes versées au cours d'une année peuvent excéder le plafond déductible ;
- Le contrat ne peut pas faire l'objet d'un rachat, d'une avance, d'une mise en gage ou d'une mise en garantie.

### Imposition des prestations:

- Rente viagère: exempte d'impôt à 50 % ;
- Capital à l'échéance ou anticipé: imposé à la moitié du taux global.

## R-Pension - Formule Stocks

### Exemple détaillé: Portefeuille « Lux-Pension 50 % »

Ce paragraphe affiche le détail des coûts et frais prévisionnels sur base de l'exemple du fonds « LUX-Pension 50 % ».

#### Hypothèses de calcul:

Durée de vie de l'investissement:	<b>10 ans</b>
Investissement annuel:	<b>3.200 €</b>
Valeur du portefeuille après 10 ans:	<b>36 892,40 €</b>
Rendement annuel moyen du fonds:	<b>3,61 %</b> (=moyenne arithmétique 2016-2020) *

#### Répartition des coûts et frais détaillée selon les catégories prescrites par la loi:

	MOYENNE ANNUELLE	
	MONTANT	POURCENTAGE
<b>Coûts et frais liés aux services d'investissement fournis, facturés par la Banque</b>		
- non-récurrents	-	-
- récurrents	-	-
- transactionnels	80,00 EUR	0,43 %
- accessoires	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>80,00 EUR</b>	<b>0,43 %</b>
<b>Coûts et frais liés aux instruments financiers, facturés par des parties tierces</b>		
- non-récurrents	-	-
- récurrents nets d'éventuelles rétrocessions	201,36 EUR	1,09 %
- transactionnels	-	-
- accessoires	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>201,36 EUR</b>	<b>1,09 %</b>
<b>Rétrocessions reçues par la Banque</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>281,36 EUR</b>	<b>1,52 %</b>

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les **coûts et frais annuels moyens** d'un portefeuille répondant aux critères fixés ci-devant sont estimés à 281,36 € ce qui représente 1,52 % de sa valeur moyenne. Les coûts et frais varient en fonction de l'évolution du prix du fonds.

Si le montant investi annuellement reste constant, le montant annuel des frais de souscription y relatifs reste également constant. En revanche, la valeur du portefeuille augmente chaque année et par conséquent le montant des coûts et frais récurrents liés au fonds augmente de la même manière sous l'hypothèse que le pourcentage des coûts et frais récurrents liés au fonds reste égal chaque année.

Le pourcentage des frais de souscription annuels et le pourcentage du coût total annuel par rapport à la valeur moyenne du portefeuille diminue d'année en année.

Ce paragraphe donne un aperçu sur les coûts et frais prévisionnels pour tous les fonds disponibles pour la fourniture de services d'investissement de type R-Pension – Formule Stocks.

**Hypothèses de calcul:**

Investissement annuel:	<b>3.200 €</b>
Durée de vie de l'investissement:	<b>10 ans</b>
Rendement annuel moyen du fonds:	<b>Moyenne arithmétique 2016-2020 *</b>

**Coût annuel moyen en pourcentage de la valeur moyenne du portefeuille:**

Fonds	Frais de souscription	Frais liés à l'instrument financier	Rétrocessions	Coût total	Rendement annuel moyen (moyenne arithmétique 2016-2020 *)
LUX-Pension marché monétaire	0,02 %	0,77 %	-	0,79 %	-0,78 %
LUX-Pension 25 %	0,46 %	1,06 %	-	1,52 %	2,28 %
LUX-Pension 50 %	0,43 %	1,09 %	-	1,52 %	3,61 %
LUX-Pension 75 %	0,42 %	1,38 %	-	1,80 %	4,63 %
LUX-Pension 100 %	0,40 %	1,38 %	-	1,78 %	5,44 %

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## R-Pension - Formule Flux

### **Exemple détaillé: Portefeuille 60 % « Lux-Pension 100 % » & 40 % « Lux-Pension marché monétaire »**

Ce paragraphe affiche le détail des coûts et frais prévisionnels à base de l'exemple des fonds « LUX-Pension 100 % » à 60 % et « Lux-Pension marché monétaire » à 40 %.

#### Hypothèses de calcul:

Durée de vie de l'investissement:	<b>10 ans</b>
Investissement annuel:	<b>3.200 €</b>
Valeur du portefeuille après 10 ans:	<b>35 601,22 €</b>
Rendement annuel moyen des fonds:	<b>2,95 % (=moyenne arithmétique 2016-2020) *</b>

#### Répartition détaillée des coûts et frais selon les catégories prescrites par la loi:

	MOYENNE ANNUELLE	
	MONTANT	POURCENTAGE
<b>Coûts et frais liés aux services d'investissement fournis, facturés par la Banque</b>		
- non-récurrents	-	-
- récurrents	-	-
- transactionnels	49,28 EUR	0,27 %
- accessoires	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>49,28 EUR</b>	<b>0,27 %</b>
<b>Coûts et frais liés aux instruments financiers, facturés par des parties tierces</b>		
- non-récurrents	-	-
- récurrents nets d'éventuelles rétrocessions	204,38 EUR	1,14 %
- transactionnels	-	-
- accessoires	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>204,38 EUR</b>	<b>1,14 %</b>
<b>Rétrocessions reçues par la Banque</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>253,66 EUR</b>	<b>1,41 %</b>

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les **coûts et frais annuels moyens** d'un portefeuille répondant aux critères fixés ci-devant sont estimés à 253,66 € ce qui représente 1,41 % de sa valeur moyenne. Les coûts et frais varient en fonction de l'évolution du prix du fonds.

Si le montant investi annuellement reste constant, le montant annuel des frais de souscription y relatifs reste également constant. En revanche, la valeur du portefeuille augmente chaque année et par conséquent le montant des coûts et frais récurrents liés au fonds augmente de la même manière sous l'hypothèse que le pourcentage des frais récurrents liés au fonds reste égal chaque année.

Le pourcentage des frais de souscription annuels et le pourcentage du coût total annuel par rapport à la valeur moyenne du portefeuille diminue d'année en année.

Ce paragraphe donne un aperçu sur les coûts et frais prévisionnels pour toutes les combinaisons de fonds disponibles pour la fourniture de services d'investissement de type R-Pension – Formule Flux.

**Hypothèses de calcul:**

Investissement annuel:	<b>3.200 €</b>
Durée de vie de l'investissement:	<b>10 ans</b>
Rendement annuel moyen des fonds:	<b>Moyenne arithmétique 2016-2020 *</b>

**Coûts et frais annuels moyens en pourcentage de la valeur moyenne du portefeuille:**

Fonds	Frais de souscription	Frais liés à l'instrument financier	Rétrocessions	Coût total	Rendement annuel moyen (moyenne arithmétique 2016-2020) *
90 % LUX-Pension marché monétaire & 10 % LUX-Pension 100 %	0,07 %	0,83 %	-	0,90 %	-0,16 %
80 % LUX-Pension marché monétaire & 20 % LUX-Pension 100 %	0,11 %	0,89 %	-	1,00 %	0,46 %
70 % LUX-Pension marché monétaire & 30 % LUX-Pension 100 %	0,16 %	0,95 %	-	1,11 %	1,09 %
60 % LUX-Pension marché monétaire & 40 % LUX-Pension 100 %	0,20 %	1,01 %	-	1,21 %	1,71 %
50 % LUX-Pension marché monétaire & 50 % LUX-Pension 100 %	0,24 %	1,08 %	-	1,32 %	2,33 %
40 % LUX-Pension marché monétaire & 60 % LUX-Pension 100 %	0,27 %	1,14 %	-	1,41 %	2,95 %

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Ce document n'est communiqué qu'à titre illustratif. Les coûts et frais réellement supportés au sein d'un portefeuille peuvent varier en fonction de la composition réelle du portefeuille. Ces derniers sont communiqués à chaque titulaire d'un portefeuille-titres annuellement.